

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 09
Pour	: 09
Contre	:
Abstention	: /

345 - 50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT

Séance du 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 16 juin à 09h30, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 4 septembre 2026.

Étaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Rémy Lieutier, Joël Christophe, Bernard Nal, Nicolas Richier,

Était absent : Michel Costanzo, Christian Garcin, Jérôme Samuel,

Étaient excusés et représentés : Christian Troja (Pouvoir donné à Rémy Lieutier), Daniel Robert (Pouvoir donné à Christian Gallo), Jean Noel Nal (Pouvoir donné à Joël Christophe),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Réserve des Buissons en commune d'Upaix - Choix du mode de consultation pour réaliser les travaux

Monsieur le Président rappelle qu'une demande de financement a été déposée fin 2025 auprès de la DRAFF PACA (représentant le ministre de l'Agriculture) et que l'ASA a été rendue éligible pour des subventions, permettant une aide à la réalisation du réservoir.

Monsieur le Président indique que les services de l'ASA du Canal de Gap (Maitre d'œuvre) ont estimés, en interne, un montant de 379 603 € HT pour la création de la retenue d'eau et la pose de canalisations pour alimenter en eau le réservoir depuis la conduite d'eau existante sans la fourniture des canalisations.

Le Président indique aux syndics que cette estimation est intervenue pour établir une demande financement auprès de la DRAFF PACA et n'a pas été actualisée à posteriori, une fois les prospections géotechniques mettant en évidence des marnes très indurées du jurassique moyen.

Compte tenu des ces éléments, le Président propose la mise en œuvre de la consultation suivante :

- Appel d'offres à procédure adaptée sous forme de MAPA travaux, avec publicité au niveau national sur le site E-marchéspublics.com
- Durée de la consultation minimale de 30 jours

- Rédaction d'un rapport d'analyse d'offres avec présentation des résultats auprès des membres de la commission d'appel d'offres, puis décision d'attribution du marché par le Conseil d'Administration après que ce dernier ait entendu les conclusions du rapport d'analyse d'offres et les avis rendus par les membres de la commission des travaux.

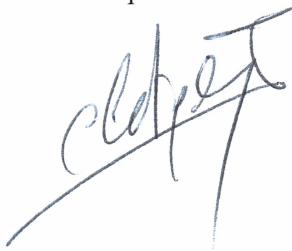
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable à ce choix de mode de consultation
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe



Certifiée et rendue exécutoire.

Le Président

Christian Gaillo

